



Public : intendants, intendants-adjoints.

Durée de la formation : 7 h par module SOIT
42 h de formation.

Prix de la formation :

- Membre AGREF : 1 750 € H.T (2 100 € TTC)
- Non-membre AGREF : 2 100 € HT (2 520 € TTC)

Eligibilité de la formation au fond FNE :

70 % de prise en charge si la demande est déposée sur le site de l'AFDAS avant le 31 décembre 2023.

Formation en distanciel

OBJECTIF DE LA CERTIFICATION AGIFOR

Maitriser tous les éléments de la protection intégrée des gazons pour la réduction des intrants chimiques

Tous les modules doivent être suivis afin de valider la formation.

MODULES	THEMES DES MODULES	FORMATEURS	<u>DATES FORMATION</u>
Module 1	Analyse des facteurs environnementaux - Connaissance des sols et de leur fonctionnement	Vincent PORRES	Vendredi 5 janvier 2024 (7 h)
Module 2	Rappel de la physiologie végétale et conditions édaphiques	Hervé-Eric COCHARD	Vendredi 12 janvier 2024 (7 h)
Module 3	Les ravageurs, les maladies et les concurrents des gazons	Hervé-Eric COCHARD	Vendredi 19 janvier 2024 (7 h)
Module 4	La gestion de l'arrosage	Elie DESRUES	Vendredi 26 janvier 2024 (7 h)
Module 5	Principes et fonctionnement du biocontrôle – Intégration dans les itinéraires culturaux	Ollivier DOURS	Vendredi 2 février 2024 (7 h)
Module 6	Optimisation des outils et moyens à disposition	Ollivier DOURS	Vendredi 9 février (7 h)

AGREF (Association Loi n° 1901)

Siret : 38752624700029 - N° TVA : FR 94 387526247

Boite Postale 307 – 64 208 - Biarritz - Cedex - Tél. : 06-49-30-28-97 - E-mail : agref.golf@wanadoo.fr

Pré-requis obligatoires : les participants devront fournir, remplir et/ou retourner :

- détenteur du CI Décideur,
- le **questionnaire de positionnement**,
- et les **analyses, graphiques délivrés par la plateforme Platform Golf** (relevés de consommation d'eau, d'interventions phytos et engrais de l'année 2023 - éléments qui aideront les formateurs à répondre au plus près à vos besoins).

Déroulé des modules :

- **Modules 1 à 5** : déroulement du module / de la journée (7 h) via la plateforme RiseUp :
 - 8 h 30 – 12 h 00 : formation en visio-conférence (par l'intermédiaire de l'application Zoom) avec interactions possibles.
 - 13 h 30 – 15 h 00 : travail personnel sur une étude de cas demandée par le formateur.
 - 15 h 00 – 16 h 30 : formation en visio-conférence (par l'intermédiaire de l'application Zoom) afin de discuter et débattre de l'étude de cas.
 - 16 h 30 – 17 h 00 : QCM de 20 questions (le résultat est communiqué instantanément).
 - 17 h 00 – 17 h 10 : questionnaire à chaud à remplir à l'issue de la journée.
- **Module 6** : déroulement du module / de la journée (7 h) via la plateforme RiseUp :
 - 8 h 30 – 12 h 00 : formation en visio-conférence (par l'intermédiaire de l'application Zoom) avec interactions possibles.
 - 13 h 30 – 15 h 00 : travail personnel sur une étude de cas demandée par le formateur.
 - 15 h 00 – 16 h 00 : formation en visio-conférence (par l'intermédiaire de l'application Zoom) afin de discuter et débattre de l'étude de cas.
 - 16 h 00 – 17 h 00 : QCM de 40 questions (le résultat est communiqué instantanément) :
 - QCM de 20 questions sur le module 6.
 - QCM de 20 questions sur l'ensemble des modules.
 - 17 h 00 – 17 h 10 : questionnaire à chaud à remplir à l'issue de la journée.

La Certification Biocontrôle AGIFOR s'obtient par l'addition des réponses obtenues dans les modules 1 à 5 avec 20 questions dans chaque module et des 40 questions du module 6.

Obtention de la Certification Biocontrôle : 100 bonnes réponses sur 140.

Il n'y aura pas de possibilité de certification partielle. En cas de résultat inférieur, le stagiaire devra repasser un QCM dans le module où il aura obtenu le moins de points.

Ce certificat aura une validité temporaire de 5 ans.

Un certificat dématérialisé au format pdf sera envoyé à chaque stagiaire ayant validé toutes les sessions et obtenu la moyenne à l'évaluation.